

OBJECTIF

Encourager le développement d'activités d'utilité sociale créatrices d'emplois et ce, afin de répondre à des besoins nouveaux ou non satisfaits. Permettre à des jeunes d'entrer dans la vie active en "véritables agents du développement économique" dans les secteurs public et associatif.

BÉNÉFICIAIRES

Jeunes de 18 à moins de 26 ans sans emploi ou titulaires d'un contrat emploi solidarité, d'un contrat emploi consolidé ou d'un emploi de ville. Personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées ou ne remplissant pas les conditions d'activité pour percevoir les allocations d'assurance chômage.

EMPLOYEURS

Collectivités territoriales, établissements publics, personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, organismes privés à but non lucratif.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Salarié. Rémunération sur la base du smic ou rémunération conventionnelle.

DURÉE

Est conclu avec le jeune un contrat de travail de droit privé à temps plein sauf dérogation à durée indéterminée ou à durée déterminée de 60 mois. Cependant les collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial, ne peuvent conclure que des contrats à durée déterminée.

emploi jeunes

CARACTÉRISTIQUES

L'employeur perçoit une aide annuelle de l'Etat de 95 500 francs par poste de travail et ce, sur la base d'un temps plein (durée hebdomadaire comprise entre 35 et 39 heures). L'aide est versée pendant une durée de 60 mois, mensuellement et par avance par l'intermédiaire du CNASEA.

Complément de rémunération versée par le Conseil régional pour certains métiers et dans des conditions précises. Aide à la formation versée par le Conseil régional. (ARPEJ)

PROCÉDURE - SERVICE

ADMINISTRATIF COMPÉTENT

Une convention pluriannuelle doit être conclue entre l'organisme employeur et l'État (DDTEFP) et ce, dans le cadre d'un projet d'accueil préalablement détecté et sélectionné au plan local, à partir d'un cahier des charges. Aucune embauche ne peut intervenir avant la date de signature de la convention.

CONTACT

DDTEFP - ANPE - Espaces-jeunes - CIO